

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil seize, le neuf décembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 02/12/2016

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., LESBROS JM.
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M.,

Absents excusés : Mme OBRADOS A. qui a donné procuration à Mme BONNETTY Monique
Mrs DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet: Désignation des représentants de la commune de LE FUGERET au sein du Conseil
Communautaire de la Communauté de Communes **ALPES PROVENCE VERDON "Sources de
Lumière"**

Il rappelle que celle-ci est créée à compter du 1^{er} janvier 2017 par fusion des Communautés de
Communes du Moyen Verdon, du Haut-Verdon Val d'Allos, de Terres de Lumière, du Pays d'Entrevaux
et du Teillon, et que la commune de LE FUGERET y sera représentée par :

- un délégué titulaire
- un délégué suppléant

désignés par le Conseil Municipal, dans l'ordre du tableau.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- **Considérant** l'ordre du tableau,
- **Désigne**
 - Mr André PESCE comme délégué titulaire
 - Mr Antoine OPERTO comme délégué suppléant

pour représenter la commune de LE FUGERET au sein de la Communauté de Communes
ALPES PROVENCE VERDON "Sources de Lumière".

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2016 004-210400909-20161209-DE_2016_037-DE

